

La Drôme sous la Révolution

Françoise CHARRE, le 3^{ème} Carrefour Napoléonien de
Valence, 8 septembre 2007

INTRODUCTION

Le département de la Drôme est né lors du décret du 26 février 1790, pris par l'Assemblée constituante, qui a décidé de découper l'ancienne province du Dauphiné en trois départements (Isère, Drôme, Hautes-Alpes). Les « Drômois » (puisque tel est le nom des habitants de la Drôme à cette époque) ont vécu la Révolution, le passage de la monarchie à la République, l'époque de la Terreur, d'une façon bien particulière. Car si la Drôme s'est engagée très rapidement pour la Révolution puis très fermement pour les Montagnards, elle a toujours refusé les excès de la Terreur. C'est aussi un département qui se singularise par une paysannerie remarquablement vigilante et réactive. Ce qui caractérise également la Drôme est la participation très forte du petit peuple à la vie politique comme en témoigne le grand nombre de sociétés populaires et de clubs ainsi qu'une vie municipale très active.

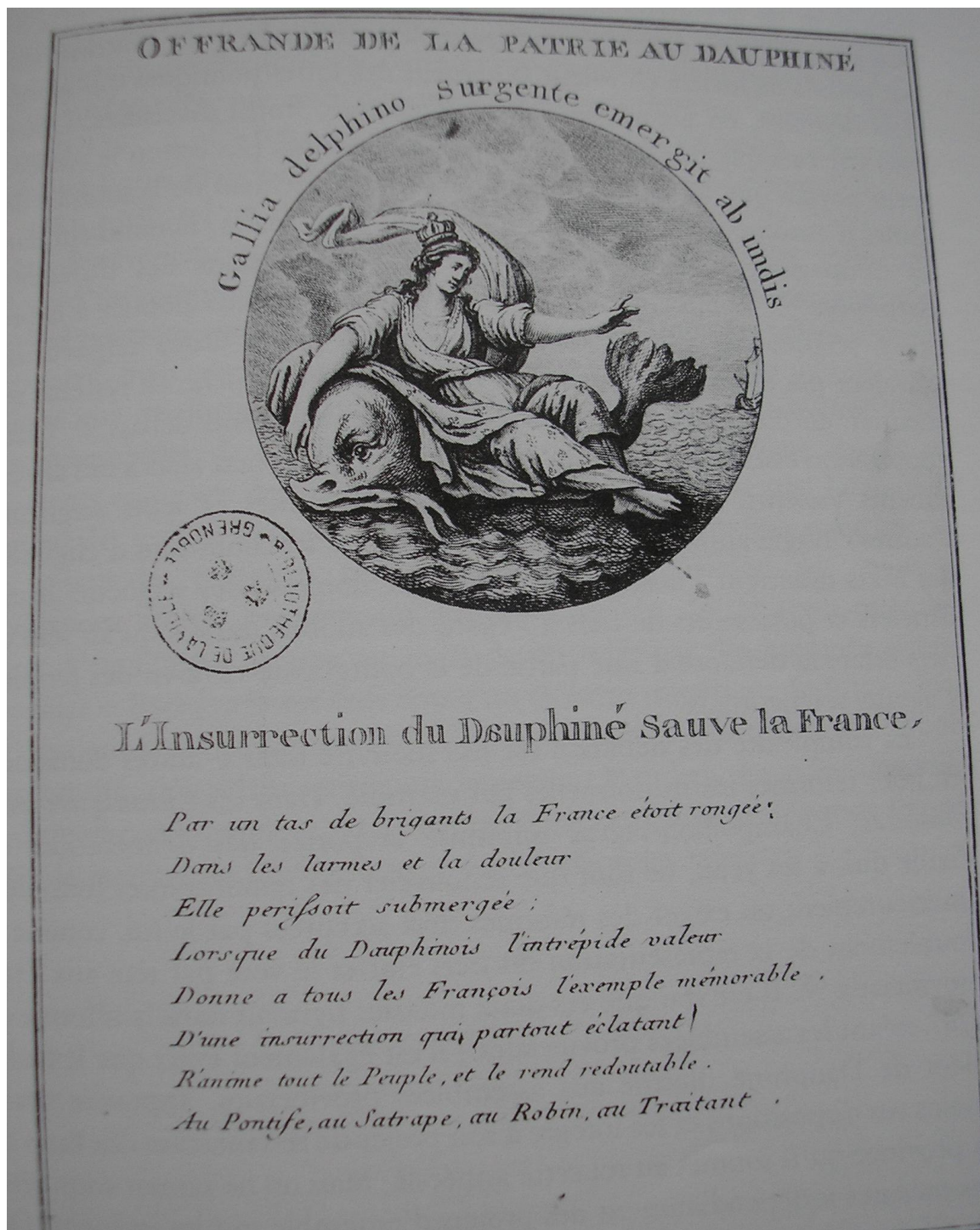
Première partie *Des Drômois entrés rapidement en Révolution* *mais qui refusent les excès de la Terreur*

1 Avant 1789

Pour aborder les premiers événements révolutionnaires dans ce qui va devenir la Drôme, il faut d'abord se tourner vers la fameuse « journée des tuiles » de Grenoble, car celle-ci va entraîner la réunion des Etats provinciaux dans la ville de Romans. Le 7 juin 1788, jour de marché, les Grenoblois se révoltent contre l'arrestation des magistrats du Parlement. Ces derniers, comme la majorité des parlementaires du royaume, avaient refusé d'enregistrer les édits du roi qui réduisaient leurs pouvoirs (notamment en matière d'enregistrement des

ordonnances royales) et ils se permettaient même de dénoncer le roi et ses ministres comme des « perturbateurs du repos public, fauteurs de despotisme, capables de la subversion des lois et du renversement de la Constitution et de l'Etat ». Le lieutenant général, Clermont Tonnerre, reçut alors l'ordre d'user de lettres de cachet contre les magistrats récalcitrants. Mais les habitants de Grenoble refusèrent que l'on exile « leurs » magistrats. Ils se mirent à attaquer les hommes des deux régiments stationnés dans la ville qui avaient pour mission d'y maintenir l'ordre, les habitants des campagnes voisines venant prêter main forte aux Grenoblois. L'insurrection fut appelée plus tard « journée des tuiles » car certains Grenoblois sont montés sur les toits pour jeter des pierres, des tuiles ... sur les soldats qui se trouvaient dans des rues étroites. A la fin de la journée, le peuple a gagné, il n'est plus question d'exiler les parlementaires.

Cette révolte ou insurrection débouche sur la convocation d'une assemblée provisoire et illégale des trois ordres du Dauphiné. Cette assemblée a lieu à Vizille, le 21 juillet 1788. Deux avocats grenoblois s'y distinguent : Antoine Barnave et Jean- Joseph Mounier. Cette assemblée réclame la réunion des Etats du Dauphiné, mais a un accent national, car les participants affirment qu'ils ne « sépareront jamais leur cause de celle des autres provinces ». Même si l'assemblée reste somme toute modérée (il en découle deux écrits très mesurés : une délibération rappelant les privilèges de la province et une lettre au roi intitulée « très respectueuses représentations des trois ordres du Dauphiné au roi »), ce n'en est pas moins un des premiers actes de la Révolution française. L'assemblée revendique le rétablissement du Parlement, la réunion des Etats provinciaux et celle des Etats généraux qui n'avaient pas été tenus depuis 1614. L'assemblée de Vizille a bien sûr concerné les futurs Drômois qui y ont envoyé des députés. Cependant, Valence a ostensiblement « boudé » cette réunion, à cause de sa rivalité avec la ville de Grenoble. En effet, grâce aux édits du 8 mai 1788 (ces mêmes fameux édits que les parlementaires rejetaient), voulus par Loménie de Brienne et Lamoignon, ministres de Louis XVI, Valence avait obtenu un grand bailliage et espérait ainsi pouvoir un peu rivaliser avec Grenoble. Une valentinoise, Madame de la Rolière, qui a une grande partie de sa famille dans la magistrature, écrit à une amie de Grenoble, Mlle de Franquières : « Vous avez sans doute su dans son temps le vertige qui avait saisi tout Valence contre le Parlement . Il y a apparence qu'il a sa source dans la jalousie que j'ai toujours reconnue aux Valentinois des avantages et de la fortune que possédait Grenoble. Ils ont vu et espéré avec délice que le grand bailliage établi à Valence leur attirerait une fortune qui serait assise sur les ruines de Grenoble ». C'est pourquoi on ne trouve que trois Valentinois à l'assemblée de Vizille.



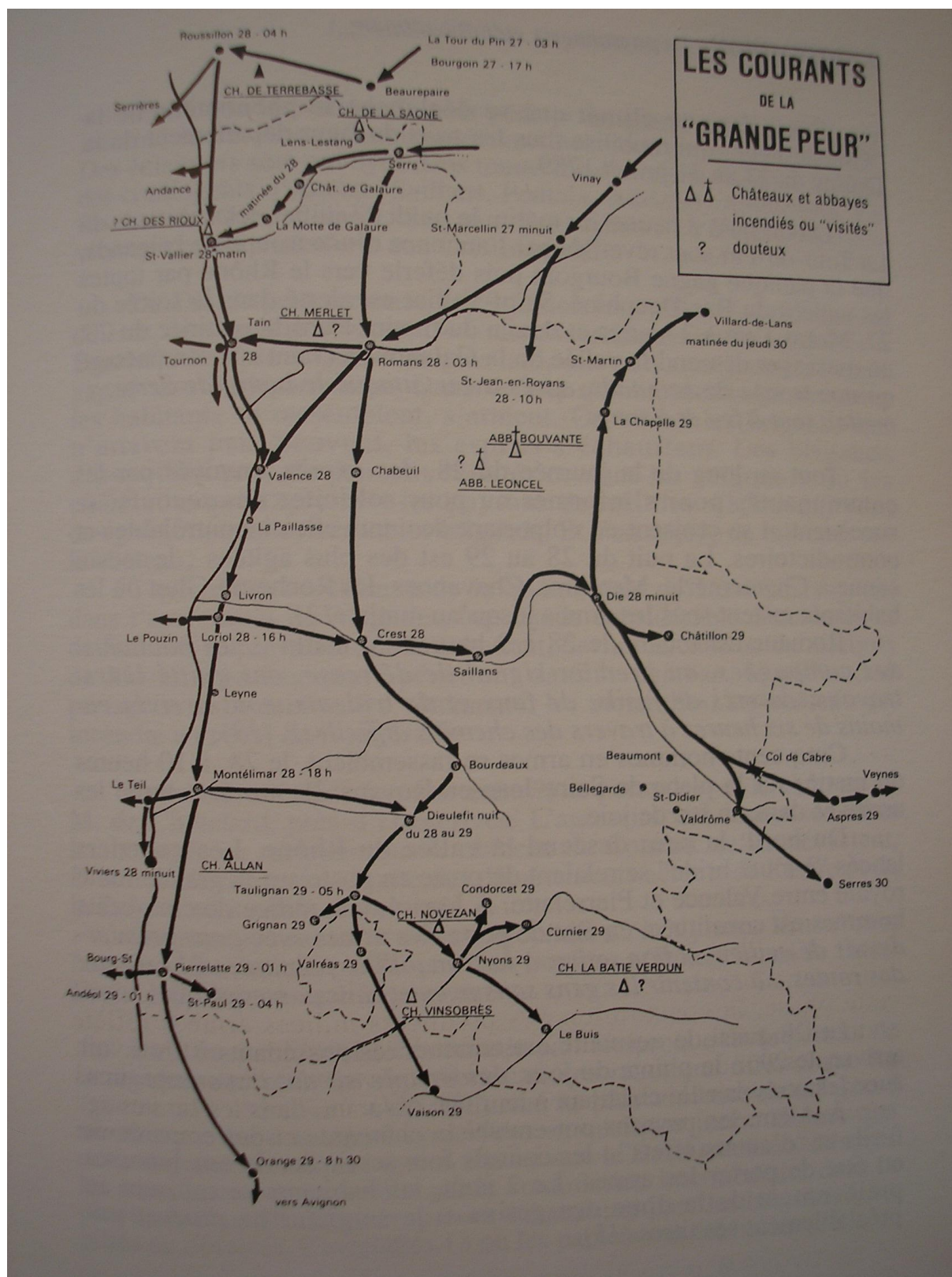
Louis XVI ne s'oppose pas à la tenue des Etats provinciaux du Dauphiné, qui se réunissent à Romans, du 1^{er} décembre 1788 au 16 janvier 1789, dans l'église du couvent des Cordeliers. Cette assemblée composée de 45 membres du clergé, 89 nobles et 119 personnes du tiers état, désigne les 24 représentants des trois ordres aux Etats généraux qui doivent avoir lieu à Versailles, en mai 1789. La situation que connaît le Dauphiné est donc très particulière par rapport au reste de la France, les habitants n'étant pas appelés à rédiger des cahiers de doléances ni à élire leurs députés puisque les Etats provinciaux l'ont fait. Mais, comme le dit l'historien Robert Chagny, « les Dauphinois sans y avoir été invités, ont

exprimé leurs doléances ». En effet, noblesse, clergé, communautés ont rédigé des mémoires qui portent différents noms, adressés au roi, aux ministres et également aux Etats généraux. Parmi les députés bientôt Drômois qui vont se rendre à Versailles, il y a le maire de Montélimar, Jean-Louis Cheynet, avocat, le maire de Romans, Dedelay d'Agier, le marquis Henri-François de Blacon, le comte Jean-Louis de Marsanne et un seul Valentinois, le procureur du roi Béranger. Grâce à ces députés, les futurs Drômois vont être au courant des événements parisiens.

2 L'agitation de l'été 1789

C'est ainsi que le 18 juillet 1789 au matin, une lettre du député Béranger parvient au maire de Valence annonçant la chute de la Bastille. L'agitation est intense. Une grande réunion a alors lieu à Valence, dans l'église Saint-Jean. Le baron de Nailhac est élu président de l'assemblée par acclamation. Plusieurs orateurs prennent la parole, puis on accueille des délégations de communes voisines, comme Chabeuil, Bourg... , les consuls et les prêtres de chaque commune étant à la tête de ces délégations. Ces cortèges se dirigent tous vers l'hôtel de ville de Valence pour adhérer aux délibérations issues de l'assemblée du 18 juillet : soutenir l'Assemblée nationale constituante (créée le 9 juillet 1789, les députés des Etats généraux ayant décidé de se constituer en Assemblée nationale), former un comité pour correspondre avec l'Assemblée nationale. Ce comité va être également chargé de la police et du maintien de l'ordre.

Les esprits vont s'échauffer dès la deuxième partie du mois de juillet 1789, notamment en raison de la Grande Peur. La Drôme est touchée, comme de très nombreuses régions de France, par ce phénomène. La Grande Peur a pour origine des rumeurs prétendant qu'il y avait un « complot aristocratique » contre l'Assemblée nationale et aussi des déferlements de brigands qui brûlaient et pillaient tout sur leur passage. Cela provoque des paniques collectives. Ce sont tout d'abord des bruits qui courent sur l'arrivée de brigands. Dans le Dauphiné, c'est la vieille obsession de la menace savoyarde qui ressurgit. Ce mythe existe depuis le XII^e siècle. La rumeur se répand d'abord dans le Nord de la Drôme. A Romans, le 28 juillet, à trois du matin, le maire reçoit un message : la ville de Voiron a été incendiée par six mille Savoyards. Inquiet, le maire de Romans organise la défense de sa ville et des hommes des villages voisins viennent pour aider les Romanais, avec l' « amour de la patrie dans le cœur, impatients de se montrer bons Français et fidèles sujets ». La nouvelle de l'arrivée des brigands savoyards fait son chemin et au soir de ce même 28 juillet 1789, un postillon traverse Montélimar au grand galop, annonçant la catastrophe : dix mille Savoyards (le nombre a été presque multiplié par deux depuis Romans) pillent et saccagent tout sur leur passage aux environs de Valence. Tout cela n'est qu'imagination mais cela trouble les esprits. Un second courant de panique



Carte de la Grande Peur dans la Drôme extraite de « 240 000 Drômois, la fin de l'Ancien Régime, les débuts de la Révolution »

touche Crest et la vallée de la Drôme, on craint là une invasion du roi de Sardaigne. La municipalité de Serres crut très sincèrement pendant plusieurs jours que Gap et Romans avaient été incendiés, à la fin du mois de juillet. Les habitants attendent donc les brigands mais ceux-ci n'arrivent pas. Alors, dans cette ambiance surchauffée, on finit par trouver quand même des brigands... ce sont les seigneurs ! Ces derniers sont bien des brigands puisqu'ils exploitent les paysans depuis des siècles !

Les paysans se mettent alors à marcher sur les châteaux, à les brûler et à détruire des terriers (les registres sur lesquels sont indiqués les impôts à payer). Les seigneurs ont d'ailleurs été atterrés par la conduite de « leurs » paysans, l'un d'eux ne comprend pas pourquoi son château a été incendié alors que toute sa famille se comportait aimablement envers les paysans : « nous habitons en château toute l'année, sans cesse occupés à répandre les bienfaits autour de nous, mon père, ma mère, ma sœur, ma femme, tous en un mot, pansant les blessés, les malades, leur fournissant remèdes et médecins, habillant les pauvres [...]. L'an dernier, j'ai vendu mon blé au prix qu'il vaut les années ordinaires ». Ce serait environ 80 châteaux qui auraient été attaqués, 43 pillés, 9 incendiés et 13 où les papiers ont été brûlés. C'est pourquoi, dès juillet 1789, certaines familles nobles fuient la Drôme, elles vendent leurs biens et le plus souvent vont en Savoie.

Après les violences de la Grande Peur, la répression est importante : on dénonce, on arrête, les prisons de Grenoble et de Vienne sont pleines. Par exemple, après l'incendie du château de la Saône, près de Lens-Lestang, la maréchaussée de Saint-Vallier arrête douze personnes. Deux coupables sont condamnés au gibet le 26 août. Ils sont exécutés sur la place des Clercs à Valence, leurs têtes sont tranchées et exposées à Lens-Lestang.

3 Le succès des fédérations et des sociétés populaires

La formation de fédérations a été très précoce en Drôme. La première a eu lieu le 29 novembre 1789. Des gardes nationales (milices de citoyens qui se donnent pour mission de défendre l'Assemblée Nationale) se réunissent dans la plaine d'Etoile, pour se confédérer autour d'un serment prêté en commun : « rester à tout jamais unis » pour soutenir l'Assemblée Nationale et rester fidèles « à la Nation, à la loi et au roi ». Cela a un grand retentissement et d'autres fédérations se créent sur ce modèle : à Montélimar (13 décembre), à Crest, à St Paul-Trois-Châteaux, à Valence, le 31 janvier 1790 (décrit avec un très grand enthousiasme par l'historien J. Michelet comme étant « la première de nos grandes fédérations »), à Romans, le 14 février 1790... (à Grenoble, ce n'est que le 11 avril que ce genre de rassemblement a lieu). C'est aussi une occasion de faire prévaloir sa citoyenneté aux dépens de l'appartenance provinciale (le département n'existe pas encore), car à Etoile, les gardes nationales

affirment : « Nous ne sommes plus des Dauphinois, vous n'êtes plus des Languedociens, nous sommes des Français libres, citoyens et soldats ». Toutefois ce sont des personnes assez fortunées qui entrent dans la garde nationale car il faut être en mesure de se payer un uniforme et un fusil. Le petit peuple va intégrer la garde nationale plus tard, peu à peu et reste souvent aux grades subalternes.

Une des particularités de la Drôme révolutionnaire est son grand nombre de sociétés populaires, qui se créent dès la fin de l'année 1789 (il y en a près de 260 en l'an II). Il n'est pas possible de toutes les évoquer, mais on peut parler de l'une des plus influentes, présente à Valence : « les Amis de la Constitution », qui fusionne ensuite avec la société des Surveillants pour devenir la société de la Liberté et de l'Egalité (voir III). Cette société était affiliée à la société parisienne des Amis de la Constitution. En 1789, c'est le médecin Bellon qui en est le président, les « bons citoyens » qui font partie de cette société prêtent serment d'être fidèles « à la Nation, à la loi et au roi » et d'obéir à tous les décrets de l'Assemblée nationale. La première séance se tient au café-cercle tenu par l'artisan Pierre Bou et sa fille, puis, les suivantes ont lieu dans le cabinet littéraire voisin de M. Aurel. Il faut rapidement trouvé un autre local car le nombre des adhérents augmente. On peut citer deux personnages célèbres ayant appartenus à cette société des Amis de la Constitution, Jean Etienne Championnet, lieutenant de la garde nationale et le lieutenant Bonaparte alors en garnison à Valence.

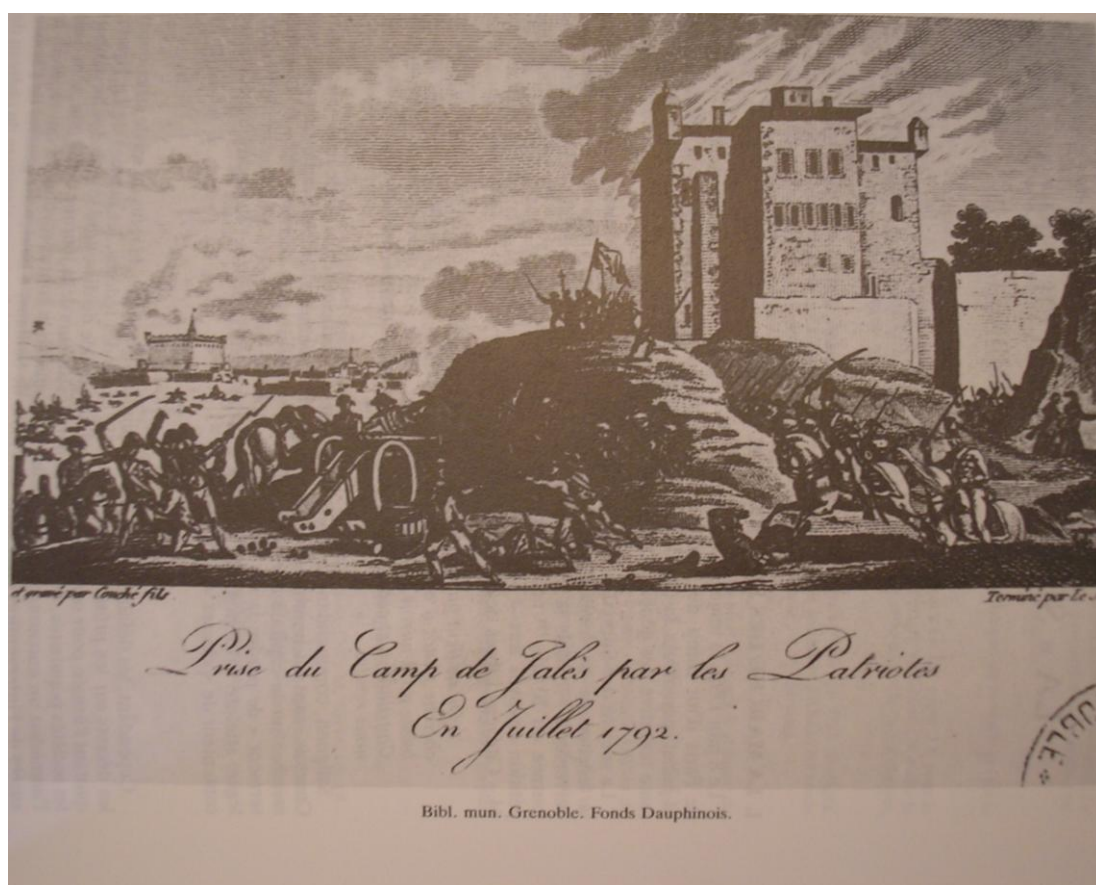
4 Un clergé très engagé dans la Révolution

Le clergé drômois se distingue aussi par son attitude : il a été précocement engagé dans le mouvement révolutionnaire (dès la journée des tuiles, ou lors de l'assemblée de Vizille, des ecclésiastiques réclament la réunion des Etats provinciaux puis généraux). Une grande partie du clergé drômois, surtout du bas clergé qui vivait parfois dans des conditions misérables, désire des réformes et accueille donc favorablement la constitution civile du clergé (du 12 juillet 1790) qui fait des clercs des fonctionnaires élus. Napoléon Bonaparte, depuis Valence, écrit à son oncle Fesch : « tous les curés du Dauphiné ont prêté serment et l'on se moque bien, ici, des cris des évêques ». En effet, très peu de clercs refusent de prêter le serment constitutionnel, seulement 4%, ce qui est un taux très bas par rapport aux autres régions françaises. Le nouvel évêque, élu par le peuple, François Marbos, est un des membres fondateurs de la société « les Amis de la Constitution » de Valence. Tous les clercs qui ont accepté de prêter le serment (ce qui fait d'eux des « prêtres jureurs ») n'adhèrent pas forcément à la Révolution, certains d'entre eux n'ont sans doute pas voulu abandonner leurs ouailles.

Mais malgré cet engagement, très vite, dès 1792, il y a des divisions, des confusions, comme nous le verrons avec le cas du curé d'Etoile. De plus, la vente de la totalité des biens de l'Eglise (décidée le 2 novembre 1789) n'avait pas été souhaitée par le clergé, ni la fermeture des monastères et l'interdiction de la vie conventuelle. La condamnation par le pape de la Constitution civile du clergé en 1791 amène certains prêtres à exprimer des réserves ; il y a peu à peu des contestations qui naissent, surtout dans le Sud du département. A Buis-les-Baronnies, le conseil municipal s'inquiète de l'agitation créée par le remplacement du curé.

5 Toute la Drôme n'adhère pas à la Révolution

Le Nord de la Drôme montre une plus grande adhésion à la Révolution que le Sud. Dans le Sud, la situation est plus compliquée, il existe des tensions politiques, religieuses, sociales ... De plus cette partie du département est en contact avec des zones (Comtat Venaissin par exemple) où se développent des mouvements contre-révolutionnaires assez rapidement. Notamment après la



fuite du roi (en juin 1791), les premières résistances dans le sud du département se font jour. Quelques prêtres refusent de prêter le serment pour accepter la constitution civile du clergé, ils sont « réfractaires » et cela inquiète, le conseil

municipal de Buis, par exemple, déclare que cela « provoque une fermentation dans le pays qui peut devenir orageuse ». Le directoire de département dénonce d'ailleurs cette situation dans un décret. De plus, toute une partie du Sud de la Drôme est sous l'influence des partisans du roi, ils se rassemblent lors du « camp de Jalès » en Ardèche, en juillet 1790 (voir illustration).

Très rapidement, une méfiance grandit envers toute personne soupçonnée de « tiédeur révolutionnaire » et de soutien au roi. On peut citer quelques exemples parmi d'autres. Tout d'abord le cas du comte de Marsanne : des Montiliens viennent le chercher dans son château et le mettent aux arrêts car il est à leurs yeux coupable d'avoir quitté l'Assemblée Nationale pour protester de la violence faite à Louis XVI et à sa famille lors des journées d'octobre (le 6 octobre 1789 la famille royale a été ramenée à Paris par la population). Il en va de même pour le maire de Valence, Dauphin. Ce dernier avait ajouté, de son propre chef, au serment prêté par la fédération de Valence, la phrase suivante « que chacun jure de concourir au maintien du pouvoir exécutif dans les mains du roi ». En effet, le maire de Valence partageait les idées du Grenoblois Mounier qui avait démissionné après les journées d'octobre et voulait une monarchie constitutionnelle. Le maire parvient cependant à s'échapper. En mai 1790, le vicomte de Voisins, commandant de la place de Valence est tué par un de ses soldats car il avait, à cause de rumeurs prétendant que l'on voulait attaquer la citadelle, fait charger deux canons. De plus, il était connu comme un ennemi de la Constitution. On découvrit ensuite dans les papiers du vicomte une correspondance avec un émigré de Turin. Cela fit grand bruit dans tout le département.

Encore de l'agitation au mois de juin 1791, cette fois c'est la tentative de fuite du roi qui échauffe les esprits. Des rumeurs sont colportées, par les sociétés populaires notamment : des ennemis de la Révolution seraient sur le point de préparer un coup de main sur Valence. Une pièce de canon est alors chargée en permanence pour pouvoir donner l'alerte. On établit aussi la liste des émigrés, au 7 juin 1791, quinze familles ayant déjà fui. En fait, peu à peu, de nouvelles autorités se sont mises en place, les hommes qui ont agi en 1789 vont être remplacés, dès 1790, par ceux qui vont se trouver à la tête du département, des districts, des communes et peu à peu, la Drôme va choisir son camp.

6 Une Drôme « bastion de la montagne »¹ mais sans excès (septembre 1792-juillet 1794)

Lorsque parvient la nouvelle, le 23 septembre 1792, en pleine réunion du Conseil de département, par courrier extraordinaire, de la décision de la Convention (datant du 21) : « la royauté est abolie », la population n'exprime pas de regrets. Le procès-verbal est lu solennellement sous l'arbre de la liberté,

¹ Expression empruntée à « 240 000 Drômois ».

place des Clercs, à Valence. Les Drômois soutiennent la Convention et la mise en place de la République. On trouve plusieurs députés drômois à la Convention : l'évêque Marbos de Valence, Olivier de Gèrente (de Mollans), Louis Rigaud (de Crest), ... Lors du procès du roi, quatre votent pour la mort, cinq pour la détention.

Si l'attachement de la Drôme à la République et à la Montagne est si grand, cela est surtout le fait de l'action d'une frange de notables, souvent des hommes de loi, mais aussi des commerçants, des artisans, imprégnés par les Lumières et croyant fermement à une nouvelle organisation politique. Parmi ces hommes se trouvent les frères Payan notamment (voir III), le notaire Dumas, de Tain, un fervent roberspierriste, le négociant Chabert, maire de Romans, le moulinier en soie de Romans, Tabarin, le menuisier François Allié (voir III)... Pendant les années 1793-1794, la Drôme est sous l'influence des nombreuses sociétés populaires.

Quand éclatent les révoltes fédéralistes (qui s'opposent aux Montagnards), la Drôme va se trouver dans une position stratégique. En effet, à Lyon et dans le midi, les insurrections ont éclaté et si la Drôme bascule du côté fédéraliste, elle permettra aux troupes de faire jonction. Mais le département reste fidèle à la République et sert même de base au général Carteaux pour attaquer les insurgés du midi. Ce choix s'explique surtout par l'action de deux frères, les Payan (voir III), qui jouent un rôle central dans le basculement du directoire pour les Montagnards. L'attitude si favorable de la Drôme envers la Montagne a été récompensée car la Convention vote une adresse de félicitation au département déclarant que « la Drôme a bien mérité de la Patrie » pour son rôle contre l'insurrection fédéraliste. Robespierre, dans sa liste d'« hommes énergiques et probes capables des fonctions les plus importantes » note les noms de Claude et de Joseph Payan ainsi que celui de Marc-Antoine Jullien fils.

Bien que très fidèle à la Montagne, la Drôme ne connut pas de Terreur sanglante. Alors que les exécutions sont massives à Lyon, à Nantes, à Paris, ... , les mesures de sûreté générale de 1793 contre les parents d'émigrés, les nobles, les prêtres réfractaires et autres suspects sont appliquées avec plus ou moins de rigueur en Drôme. Bien sur, comme tout département, la Drôme fut munie de sa guillotine : c'est au cours de l'été 1792 que le directoire du département reçoit une lettre qui annonce l'arrivée d'une « machine à décapiter », en pièces détachées « avec sa notice, la machine ayant été fabriquée par Schmidt en 83 exemplaires [un par département] au prix de 824 livres ». Elle fut installée place des Clercs. Les montagnards drômois n'ont cependant pas entraîné un nombre d'exécutions excessif. Cela n'exclue pas toutefois des débordements. Par exemple, lors du passage, à Valence, des troupes de Marseillais, ces derniers, mêlés à la foule, s'en prennent à un certain Dupuy, lieutenant de gendarmerie, au seul motif qu'il « passe pour un aristocrate ». Malgré l'appel au calme du maire Blachette, le pauvre Dupuy est saisi, emmené place des Ormeaux et pendu

aux cris de « Vive la Nation ». Claude Payan, un des plus fervents montagnards de Valence vint à la rencontre des Marseillais, avec une députation de douze citoyens et les félicita, leur assurant qu'ils avaient bien mérité de la patrie. Il y eut aussi des destructions, car il ne doit « plus subsister aucune marque qui retraça la tyrannie et l'esclavage », comme l'affirme la société populaire de Crest. La fleur de lys est particulièrement visée, on la supprime de partout ; à Romans, le procureur de la commune Tabarin, demande qu'elle soit ôtée de la flèche de l'horloge Jacquemart pour être remplacée par un bonnet phrygien. Quelques châteaux sont détruits : Montboucher, Montoisson,... mais, en fait, le plus souvent, on se borne à détruire les créneaux, les tours et à marteler les armoiries, comme celles du château du Mouchet à Chavannes. On récupère aussi des tuiles ou des pierres comme matériaux de construction. Quant aux prisonniers, il semble que les conditions de détention n'étaient pas très rigoureuses, du moins au début, il y eut un durcissement par la suite. Les principales prisons de suspects étaient le couvent Ste Marie à Valence, la citadelle de Montélimar et le monastère de St Just à Romans. Visites des familles, correspondances, pétitions... le régime des prisonniers est peu sévère. A Montélimar, le commandant de la garde nationale, lors d'une inspection, s'étonne de voir une trentaine de personnes visiter les détenus. Il fait interdire aussitôt cette pratique. C'est ainsi que le lendemain, la citoyenne Saladin est très étonnée qu'on lui refuse l'entrée et qu'elle ne puisse pas coucher avec son mari comme d'habitude ...

De même, il n'y a pas eu de politique forte de déchristianisation dans la Drôme. Les actes violents contre les clercs ou les édifices religieux sont souvent condamnés. Par exemple, à St Martin le Colonel, dans le Royans, le 7 mars 1794, le maire rappelle à l'ordre ceux qui ont saccagé l'église. Un procès-verbal consigne que le confessionnal a été brisé ainsi qu'un Christ et que des missels ont été déchirés. Il y a très peu de destruction d'édifices religieux. Le fait qu'une bande, emmenée par Tabarin, ait ravagé le Calvaire de Romans est très mal vu et le chef de l'expédition est dessaisi de ses fonctions dans l'administration.

Les montagnards sont renversés dans le courant de l'été 1794. A Valence, on arrête ceux qui ont soutenu les Payan : Beaujean, le sans-culotte François Allié (dès mai 1794, voir III), Louis Nicolas Robert-Germigny (rapidement relâché),... Le comité de surveillance révolutionnaire est supprimé en mars 1795. La garde nationale est réorganisée, on exclut tous les citoyens qui ont soutenu Robespierre.

7 Des Drômois qui espèrent un retour au calme

Les Drômois sont tout d'abord lassés de la guerre, dès 1793, l'élan patriotique s'essouffle. Dans les derniers temps de la période révolutionnaire (après 1795), il y a une certaine confusion et les Drômois aspirent au retour au calme.

Tout d'abord, les Drômois veulent le retour au culte catholique car ils ont peu adhéré au nouveau culte de l'Etre suprême voulu par Robespierre. Cela se fait petit à petit. Des prêtres réfractaires reviennent peu à peu. Ils sont souvent soutenus par la population, comme à St Jalle, où les femmes mettent en fuite les officiers qui voulaient s'opposer au retour du curé « réfractaire ». Le peuple désire ce retour du religieux et les rumeurs qui naissent le montrent, comme cette étonnante nouvelle qui circule dans les environs de Crest : une lettre aurait été donnée à un enfant de dix ans, par la Vierge, pour encourager tous les Français à revenir à la vraie foi, cette lettre aurait été écrite par ... Jésus-Christ lui même ! Plus concrètement les prêtres en profitent pour reprendre leurs biens, pour réoccuper les édifices, comme à St Julien-en-Vercors où le club révolutionnaire est chassé de l'église pour la rendre au culte.

Une terreur blanche apparaît, surtout dans le Sud du département : des royalistes s'organisent en bandes, pour terroriser la population. Ainsi, la bande dite « armée des deux conseils » commandée par St Christol, s'empare de la citadelle de Pont St Esprit, en septembre 1797 et fait régner la terreur dans toute la région entre Bollène et Nyons. La région de Donzère est très touchée. Le 21 octobre 1798, quarante brigands arrêtent la malle-poste en pleine nuit, il font feu sur l'escorte, crient qu'ils sont « Anglais du régiment du roi », volent l'argent et les dépêches officielles. L'année suivante, le même événement se déroule et un voyageur, sous la menace, doit crier « Vive le roi ». Ce genre d'actions se multiplie. A Buis-les-Baronnies, c'est la « Compagnie du Soleil » qui défie les autorités tandis que la bande d' Arnaud de Lestang vient à Saint-Paul-Trois-Châteaux pour tuer tous les détenus montagnards, aux cris de « Vive le roi, à bas la Convention » ; n'ayant pas pu mettre à exécution leur plan, les royalistes se retirent en coupant tous les arbres de la liberté. La population est de plus en plus lassée, elle espère une stabilisation. C'est pourquoi elle attend beaucoup du nouveau régime, le consulat.

Deuxième partie

La vie quotidienne dans la Drôme sous la Révolution

La vie quotidienne est plutôt difficile pour le petit peuple pendant la Révolution, les prix augmentent, le blé manque, les assignats ne valent rien, le chômage augmente. La crise s'accroît en 1792. L'industrie locale, textile surtout, est gravement touchée. Les travailleurs salariés de l'agriculture et de l'industrie s'agitent. Les salaires sont bloqués et les prix aussi normalement, par les édits du Maximum, mais il existe de nombreuses infractions et les prix augmentent quand même. Les chômeurs se font plus nombreux chaque jour, allant grossir les bandes qui errent sur les routes (et qui comptent aussi des déserteurs et de vrais brigands). La misère, la mendicité augmentent.

De plus la guerre est déclarée en avril 1792. Elle crée de lourdes charges pour le peuple. Les levées d'hommes deviennent rapidement impopulaires. Le peuple réagit et se rebelle à l'occasion des recrutements (à Valdrôme, en mars 1793, une bagarre déclenchée lors du recrutement fait plusieurs morts). Il faut aussi loger les soldats. Le 29 novembre 1793, les Romains apprennent avec effroi que trois bataillons vont arriver dans leur ville, soit 2 400 hommes ! A. Rochas, dans son journal, évoque les 600 déserteurs et prisonniers de guerre employés aux travaux de la fonderie des canons à Valence, qui n'ont même pas de vêtement et qui « font pitié ». Les réquisitions se multiplient également.

Le problème des subsistances est crucial. Les « bleds » manquent à cause de mauvaises récoltes et en 1790, la hausse des prix du blé aux marchés de Buis ou de Romans a dépassé celle de 1789. Il y a, bien sûr, les importations de blé, les secours donnés par le gouvernement, mais, même si cela empêche l'explosion populaire, cela n'enraye pas les disettes et la spéculation. Les Drômois sont très préoccupés par le prix du pain, par sa qualité, son manque, le pain étant la base de la nourriture. De nombreuses ordonnances, qui font suite à des plaintes, témoignent de ces inquiétudes. A Montélimar, par exemple, les ordonnances dénoncent la mauvaise qualité du pain (le pain est moisi), les boulangeries vides, les prix au-dessus du taux fixé, le refus d'accepter les assignats comme moyen de paiement... Les sanctions prises contre les boulangers fautifs sont lourdes. On leur inflige de grosses amendes, on ferme leurs boulangeries. L'obligation de fournir les garnisons est une charge supplémentaire pour les villes. A Romans, en mai 1790, le pain manque tellement que cela « occasionnent journellement des plaintes et des clameurs de la part des pauvres habitants ». Pendant ce temps, certains continuent de s'enrichir en pratiquant l'accaparement des grains et en les vendant à des prix élevés. L'hiver 1788-1789 avait aussi détruit en partie les vignes et les arbres fruitiers. Les prix du vin et de l'huile augmentèrent

également. La situation s'améliore un peu après 1790 mais c'est à nouveau la crise en 1792. Dès la fin de l'année 1791, les choses vont mal, A Romans, on note « la stérilité dans la récolte des grains, truffes, légumes, blé noir », de plus les bêtes de somme sont décimées par des épidémies (à cause de l'été trop sec peut-être). Des disettes sévissent dans tout le département. Cela provoque une agitation permanente dans les couches populaires. Des fours publics sont construits et on distribue des cartes aux chefs de famille qui ont droit à des distributions de pain. A Romans, en 1794, on demande à chaque citoyen de déclarer le nombre de chiens qu'il possède et de n'en garder qu'un seul.

Les paysans drômois ont été particulièrement actifs pendant la Révolution. Ils n'ont pas agi de façon très violente mais ils se sont surtout fait remarquer par une grande propension à refuser de payer les droits seigneuriaux. Pour ces paysans, les droits seigneuriaux ont été abolis le 4 août et il n'y a plus à en parler. Cependant, ils oubliaient qu'il fallait en réalité racheter ces droits. C'est ainsi que des habitants des Baronnie, à St Gervais-Montfroc sont entraînés en justice par leur seigneur pour ne pas avoir payé certains droits. Les paysans assemblés avec les officiers municipaux et les notables avaient déclaré les redevances « annulées et non advenues ». A Piégros en pleine fête du village, les paysans pendent par les aisselles le collecteur de redevances du seigneur, le 30 novembre 1790 et ils vont jusqu'à réclamer qu'on leur rembourse une partie de ce qu'ils ont payé ! Comme dans le reste de la France, les ventes de biens nationaux ont déçu les paysans, car ce sont les plus aisés qui ont pu les acquérir. A Lachau, les paysans réclament que les biens nationaux soient partagés en part égale entre tous les habitants de la commune, le maire doit céder sous la pression de la foule mais la troupe est envoyée par le Directoire du Département.

La répression des mouvements populaires (contre la cherté des denrées, le paiement des droits des seigneurs...) est difficile et très impopulaire. Toutefois, dans les principaux foyers de troubles, on envoie des troupes et suivent des arrestations et des poursuites judiciaires.

De même, la politique de déchristianisation bouleverse la vie quotidienne. Cela heurte violemment les croyances des catholiques comme des protestants et provoque là encore des réactions plus ou moins violentes. Les églises sont fermées et les objets de culte vendus ou fondus. Les femmes, souvent, réclament le retour d'un culte dans l'église, comme à Puy-Saint-Martin, dès 1793, elles manifestent aux cris de « nous voulons un culte » et insultent les officiers municipaux. Mais l'église est quand même transformée en Temple de la raison. Ce genre de manifestations se rencontre de partout dans la Drôme : à Crest, à Nyons, à Allex où un « attroupement de femmes a forcé le maire à livrer les clefs du Temple », ... Les Drômois, on l'a vu, n'adhèrent pas au culte de l'Être suprême. Quant aux prêtres et aux pasteurs protestants, ils poursuivent souvent leur sacerdoce, de façon clandestine, soutenus par la population. Quelques prêtres se marient (Jules Chevalier en a recensé 37 environ). Pour certains, ce n'est qu'une régularisation de la situation d'avant la Révolution. Par exemple, le

curé Jean-Antoine Terras, du district de Montélimar, était connu pour « aimer mieux les femmes que son bréviaire ». Quant au curé de Tulette, on dit de lui : « Il est pressé du besoin de mariage, aimant mieux faire des citoyens à la patrie que des enfants de chœur à l'église, il vient de chasser une dévote qui lui servait de gouvernante et de prendre une femme jeune, jolie et embrassée des feux du patriotisme et de l'amour. » Au contraire du curé de Tulette, beaucoup épousent leur servante.

L'espace dans lequel vivent les Drômois est également transformé. On a vu que les symboles de l'Ancien Régime ont été détruits. C'est aussi les noms de certaines localités qui vont changer. Trente sept communes vont ainsi voir leur nom modifié car il est en rapport soit avec la féodalité : « château, péage, transit », soit avec la religion : « saint, sainte, Dieu ». Quel nouveau nom choisir ? On reprend parfois l'ancienne appellation romaine : Saint-Donat devient Jovenzieux (dérivé de Jovinziacus), on s'inspire de la topographie locale : St Nazaire-en-Royans devient Bourne l'Isère, on utilise des qualificatifs « civiques » : Bourg-de-Péage devient Unité-sur-Isère, Saint-Vallier, Val-libre et La Baume-de-Transit, La Baume Marat... Les rues, les places sont également rebaptisées. A Die, les portes St Vincent, St Marcel et St Pierre deviennent les portes Sans-culottes, de la Montagne et de la République. Il en va de même avec les noms de famille et les prénoms. Le citoyen Chartre de Crest veut changer de nom car des « tyrans » l'ont porté (le duc de Chartre), il s'appellera désormais Dampierre (en l'honneur du général mort à Valenciennes en 1793), une petite fille née à St Vallier est dénommée « Victoire-Liberté de conscience ». Louis est un prénom que certains ne veulent plus porter. Louis Valléty, fils d'un homme de loi de Valence change de prénom et se fait appeler Raison Valléty. Le calendrier révolutionnaire déchristianise aussi le temps et la vie quotidienne. Mais son usage n'est sans doute pas passé dans la vie courante. Les trois couleurs de la Nation, les cocardes tricolores (dont le port est obligatoire pour les hommes en juillet 1792 et pour les femmes en septembre 1793) font partie des nouveaux symboles.

Troisième partie

Quelques figures drômoises de la Révolution

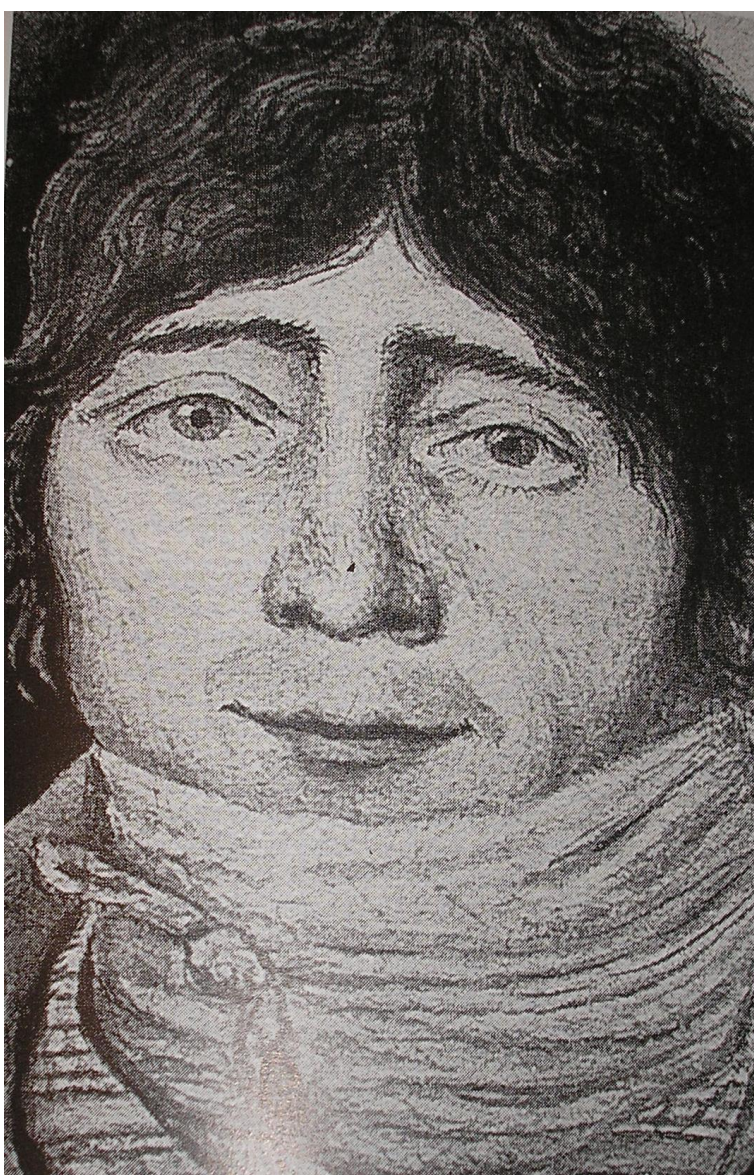
Plusieurs personnalités drômoises ont joué un rôle important dans la Révolution. On peut citer le menuisier François Allier (qui a participé au congrès des sociétés populaires de Valence en 1793), les frères Payan que Michelet qualifie de « volcaniques », le curé Charles-François Chaix, aumônier des gardes nationales d'Etoile...

1 Les frères Payan

Nous présenterons d'abord les frères Payan, originaires de Saint-Paul-Trois-Châteaux, car ceux-ci sont vraiment deux personnages hors du commun. Ils ont beaucoup influencé, comme on l'a vu, la position de la Drôme en faveur de la Montagne. Leur parcours, leurs idées, ne nous sont pas connus avec précision, il reste des zones d'ombres... Le père, François Payan a sans aucun doute montré le chemin à ses deux fils. Avant 1789, il était subdélégué de l'intendant puis, pendant la Révolution, il est administrateur du département et juge de paix à St Paul-Trois-Châteaux. Des deux frères, le plus jeune, Claude, est le plus célèbre car il a eu « l'honneur » de mourir sur l'échafaud en compagnie de Robespierre. Il s'est également fait remarquer à la commune de Paris, dans la nuit du 9 au 10 thermidor an II. En 1789, il semble qu'il voulait s'engager dans l'artillerie mais finalement, dès la fin de 1790, il rentre à Saint-Paul-Trois-Châteaux. Il a alors 24 ans. Il propage les idées révolutionnaires dans la Drôme, créant et animant des sociétés patriotiques, il devient président de la société des Surveillants de Valence. Sa carrière va être rapide, Claude ayant toujours plus de responsabilités. Le 3 juillet 1791, il est l'un des promoteurs du congrès de Valence où se sont réunis 22 clubs. Le 12 septembre 1792, il est administrateur du département de la Drôme. Il crée, en 1793, un journal, « La vérité au peuple ». Il est ensuite nommé par le directoire du département comme commissaire au recrutement de Die. Lors des révoltes fédéralistes, il va avoir une attitude déterminante, il soutient les représentants en mission, se rend à Grenoble puis à Paris, le 4 août 1793. Il a la mission de rendre compte à la Convention de la situation dans le Midi. Il reste sûrement à Paris et rencontre Robespierre. Le 21 août, il est nommé chef du bureau de correspondance du Comité de Salut public. Il fait paraître un nouveau journal à Paris, « l'Antifédéraliste ». Très proche de Robespierre, il est nommé en septembre 1793, juré du Tribunal révolutionnaire puis agent national de Paris.

Le frère aîné, Joseph-François, a suivi des études juridiques à Paris et, en 1789, il a la charge de conseiller-maître à la chambre des comptes de Grenoble.

Comme son frère, il s'engage rapidement dans la Révolution. Il devient maire de Saint-Paul, en 1790 et anime un club patriotique. Il est élu en 1792 procureur-général syndic du département. A partir de 1793 surtout son action est déterminante dans le basculement de la Drôme en faveur de la Convention et de la Montagne et de sa lutte contre les fédéralistes. L'assemblée des quarante trois sociétés populaires de la Drôme, du Vaucluse et du Gard, déclarent solennellement que le citoyen Payan « par son énergie, par ses travaux et par ses vertus républicaines, a sauvé la partie méridionale de la France ». Il suit son frère à Paris et devient, en 1794, commissaire à l'Instruction publique. Quand son frère Claude est arrêté et guillotiné, Joseph-François se cache puis s'échappe, déguisé en femme, et gagne Valence puis la Suisse. Il bénéficie ensuite de l'amnistie du 4 brumaire an IV (15 octobre 1795) et peut rentrer en France.



Le procureur-général syndic de la Drôme Joseph –François Payan (1759- 1852)
[cliché de J. Nicolas dans « Les Drômois acteurs de la Révolution »]

Si l'on cherche pourquoi la famille Payan s'est engagée aussi ardemment dans la Révolution et pour les Montagnards, on trouve quelques éléments d'explication. Tout d'abord, il faut savoir que la famille Payan n'était pas noble mais aspirait à l'être avant 1789. D'ailleurs, Claude signait certaines de ses lettres d'un « de Payan de Lavalette » pour tenter d'afficher une origine noble. Mais les Payan ne sont pas parvenus à se faire anoblir, c'est peut-être là une des raisons de leur engagement dans la Révolution. Les Lumières ont également joué un rôle puisque le père et ses deux fils ont été imprégnés par ce courant de pensée. Ils se montrent très tôt en faveur de la Montagne. Ils sont pour le procès du roi et Joseph-François félicite la Convention pour avoir guillotiné Louis XVI : « Ce monstre politique ne souille plus la terre de la liberté et de la philosophie ». Les frères Payan sont donc un exemple d'engagement très énergique en faveur de la Révolution.

2 Le curé Charles-François Chaix

Voici un exemple, parmi tant d'autres dans la Drôme, de clercs s'engageant précocement et sincèrement dans la Révolution. Cependant, en ce qui concerne ce prêtre, son engagement a été peu reconnu et il est assez rapidement devenu un « suspect ». En 1789, Charles-François Chaix est prier de Notre-Dame de Beaumont et curé d'Etoile depuis 1775. Il est pour des réformes dès avant 1789. Il suit les débats des Etats provinciaux qui ont lieu à Romans et proteste déjà contre les décisions concernant Etoile car elles reconnaissent encore trop d'exemptions d'impôts. Le 2 août 1789, il préside une assemblée de citoyens, qui craignant les brigands (on est encore dans la Grande Peur), décide de créer une milice pour se protéger. Quatre nobles sont acceptés dans cette milice. C'est lui qui bénit le drapeau de la garde nationale sur lequel est inscrit « mort ou liberté ». Ses sermons cependant appellent toujours à la paix. Il est l'aumônier lors de la première fédération des gardes nationales réunie à Etoile le 29 novembre 1789 et lors de la fête du 14 juillet 1790. Le 9 janvier 1791, il prête le serment de fidélité, ce qui fait de lui un « prêtre jureur » qui accepte la constitution civile du clergé. Le 31 août 1792, il prête le nouveau serment dit de « la liberté et de l'égalité ». Il jure de maintenir la liberté et l'égalité et de mourir en les défendant. Il est cependant relevé de ses fonctions en novembre de la même année. Il avait certes refusé de lire un mandement du nouvel évêque Marbos qui contenait cette expression « [évêque] par l'élection du peuple », mais il avait toujours respecté les lois et bien prêté les serments. Il devient malgré tout « suspect », mais il a le soutien de la population et se réfugie au Treu (près de Montmeyran) et à Montélégier. C'est dans ce village qu'il est arrêté, le 1^{er} janvier 1794. Après enquête, il est finalement simplement consigné à domicile. Après la Terreur, Charles-François Chaix revient à Etoile, mais ce n'est que le 28 juin 1802 qu'il annonce vouloir à nouveau exercer le culte catholique. Il jure fidélité au consulat. Il devint chanoine à la cathédrale de Valence en 1812.

3 Un sans-culottes : le maître menuisier François Allié

Les maîtres des métiers et leurs compagnons formaient une part importante des habitants des villes avant la Révolution. Ils forment une couche de la population entre la moyenne bourgeoisie et le prolétariat. Les artisans, les boutiquiers se sont engagés massivement dans les gardes nationales. Mais ils restaient souvent au grade subalterne. Ils jouèrent aussi un grand rôle dans les sociétés populaires et François Allié se fit particulièrement remarquer. Il fut envoyé par les citoyens actifs de Valence (section de St Jean) à l'assemblée qui se tenait à Chabeuil du 19 au 29 mai 1790 et qui devait organiser l'administration du département ainsi que sa nouvelle administration. On sait peu de choses sur ce maître menuisier mais on peut toutefois conclure qu'il devait bénéficier d'une certaine aisance puisqu'il fait partie des citoyens actifs, c'est-à-dire qu'il peut payer la contribution égale à 10 jours de travail. Il a reçu une instruction sommaire mais il a des talents d'orateur. Il prit la tête d'un groupe d'artisans et tous refusèrent de faire partie de la société « les Amis de la Constitution » car ils la trouvaient trop bourgeoise. Il créa alors la société populaire « des Surveillants de Valence » et son action se confondit avec celle de cette société.

La société des Surveillants joua un important rôle local puis régional. C'est une société très démocratique. François Allié en était le président, il était secondé par un maître serrurier, Antoine Odon. Cette société fut présentée officiellement au maire de Valence le 28 février 1791, devant une grande foule. A cette occasion, F. Allié fait un grand discours, dans lequel, entre autre, il encourage les femmes à participer à la politique : « s'adressant aux épouses des Surveillants, il les a exhortées à devenir elles-mêmes d'utiles sentinelles et des vedettes courageuses pour le maintien de notre heureuse constitution ». La mission que se donne la société est de : « déjouer par tous les moyens possibles, les projets et les manœuvres des anti-patriotes ». Elle adressa un courrier à toutes les municipalités du département pour leur demander de surveiller les ennemis du bien public, pour réclamer de lourdes sanctions contre les émigrés, ceux qui s'armaient contre la France... Après la tentative de fuite du roi, ils mettent en garde leurs concitoyens contre les risques de contre-révolution. Ils se rapprochent alors d'une partie des adhérents des Amis de la Constitution pour organiser une assemblée réunissant des délégués de 22 sociétés patriotiques, le 3 juillet 1791. Cette assemblée se prononce pour la mise en jugement de Louis XVI. En août suivant, la société des Surveillants vote une motion de félicitations aux députés Robespierre et Pétion « pour leur courageux dévouement au salut de la chose publique ». En relation avec les frères Payan, F. Allié se bat pour que la Drôme soit fidèle aux Montagnards et soit victorieuse des rebelles fédéralistes. La fusion entre bourgeoisie et sans-culottes se fait en avril 1793 : les deux sociétés populaires n'en font plus qu'une : « les amis de la Liberté et de

l'Egalité ». Pendant le printemps 1793, F. Allié dresse la liste des suspects, en réclame l'arrestation. Il s'occupe aussi d'assurer le ravitaillement de la garnison de Valence.

F. Allié va se voir alors confier une importante mission qui va le mener à agir en faveur de la Terreur dans le Sud de la France. Lors de l'assemblée des 71 sociétés du Sud Est, qui se tient du 7 au 9 septembre 1793, il est désigné pour se rendre à Marseille (avec sept autres députés) pour appeler tous les patriotes à réagir devant la menace. A Valence, on est tellement content de lui que le comité de correspondance fait son éloge. F. Allié est nommé commissaire national et il est envoyé en mission dans les départements des Basses et Hautes Alpes. Il rend compte de son action dans un rapport adressé aux sociétés populaires de Valence et de Romans : « Nous avons été obligés a prendre de grandes mesures que les circonstances on nécessités... Vous serez surpris lorsque vous apprendrez avec quelle energie, quel courage et avec quelle intrepidité nous nous conduisons : nous sommes sans clemence pour les ennemis de la chose publique ». Avec ses collègues, il opère des purges dans les administrations (dans les districts de Basses Alpes), faisant emprisonner tous ceux qui sont ennemis du bien public : « Les ennemis de la choze publique y sont enfermés, les prisons en regorge de ses selerats, il nous restent maintenant que employer la Guillotine pour nous débarasser des grands coupables. [...] J'apprend dans cette mission a faire le gendarme et a braver les dangers... Je vous jure que jamais mission n'ora exige autant de fermeté et de courage. Graces a Dieu, cella ne manque pas, ca va et sa tiendra. » François Allié participe même aux opérations de l'armée qui assiège Toulon.

Il revient dans la Drôme en février 1794. Mais peu à peu , les sans-culottes sont vus comme responsables des excès dans l'application de la politique de salut public. D'autant plus que les Hébertistes sont éliminés par Robespierre en mars 1794 et que l'on craint désormais le gouvernement révolutionnaire. F. Allié va se trouver alors, à son tour, objet de poursuites. La société populaire d'Embrun a enquêté sur les agissements de F. Allié et de ses collègues : ils n'ont pas toujours agi seulement pour le bien de la patrie. En effet, la société populaire les accuse d' « abus de pouvoir, de prévarication, de concussion, de taxes arbitraires et d'enlèvements d'effets ». F. Allié est finalement arrêté, on l'accuse d'avoir fait « parade de ses pouvoirs [à Valence, de retour des Hautes Alpes], y semant la terreur par ses menaces et le récit de ses exploits ». Il a fait également traduire au tribunal criminel trois bourgeois de Valence qui étaient cependant irréprochables ! Le mandat d'arrêt est lancé le 16 mai 1794 (deux mois avant l'arrestation et l'exécution de Robespierre), le directoire de département ayant approuvé. F. Allié est donc emprisonné, d'abord à Valence puis à Gap. Dans une supplique au comité de législation de la Convention, il proteste de son patriotisme. Que devient-il ensuite ? On sait qu'il était encore en prison en mai 1795. Après sa sortie de prison, il acheta la chapelle des pénitents de Valence pour en faire une salle de spectacle (jusqu'en 1834). Il resta une figure

valentinoise puisque l'érudit Ulysse Chevalier dit de lui: « Le père Allié était un type bien connu, le souvenir de ses faits et discours lui avait valu le surnom de vieux tribun ».

La Révolution a aussi créé des mythes dans la Drôme, en 1797, par exemple, on élève une statue au jeune volontaire Vinay, le « brave Vinay », qui a préféré se donner la mort (en 1793) plutôt que de tomber entre les mains de l'ennemi (voir illustration ci-dessous).



« Le brave Vinay » se donne la mort (20 novembre 1793) Archives départementales de la Drôme

CONCLUSION

La Drôme s'est donc engagée rapidement et ardemment dans la Révolution française et même si les Drômois ont été déçus pour certains, lassés pour beaucoup, ils ont eu réellement un attachement pour la République.

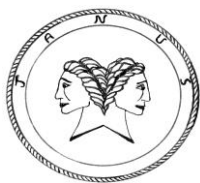
BIBLIOGRAPHIE

Sources

- « Procès-verbal des Etats de Dauphiné assemblés à Romans dans le mois de décembre 1788 », Grenoble, imp J.M. Cuchet, 1789.
- « Journal d'un bourgeois de Valence », A. Rochas, Tome 1 : 1789-1793, tome 2 : 1793-1799, imp Allier, Grenoble, 1891-1892.

Ouvrages sur le Dauphiné et la Drôme sous la Révolution

- « Les débuts de la Révolution française en Dauphiné, 1788-1791 », textes réunis par Vital Chomel, PUG, 1988.
- « La Révolution dans la Drôme et le Valentinois, 1788-1799 », M. Peyronnet, A. Blanc, Horvath, 1989.
- « La Drôme, les Drômois et leur département, 1790-1990 », A. Sauger, La Mirandole, 1995.
- « La fin de l'Ancien Régime et les débuts de la Révolution », sous la direction de R. Pierre, Editions Notre Temps, Valence, 1986.
- « 240 000 Drômois aux quatre vents de la Révolution », sous la direction de R. Pierre, Editions Notre Temps, 1989.
- « Les Drômois acteurs de la Révolution », actes du colloque de Valence, juin 1990.
- « La Révolution, pages drômoises, 1789-1794 », Revue drômoise, numéro spécial, n° 450.



L'ASSOCIATION VALEURS D'HISTOIRE *Association d'animation culturelle & historique en Rhône-Alpes*

ORGANISATRICE DU CARREFOUR NAPOLEONNIEN DE VALENCE

A remettre complété à L'ASSOCIATION « VALEURS D'HISTOIRE »

Chèques à l'ordre de Valeurs d'histoire Chez Françoise CHARRE 28 rue Sophie Germain
26000 VALENCE

L'ASSOCIATION « VALEURS D'HISTOIRE » a pour buts et moyens :

1. De créer des événements culturels et/ou conviviaux (conférences, dîners débats,...) tournés vers le public le plus large afin de faire connaître histoire et patrimoine.
2. De promouvoir les valeurs fondamentales et de l'identité de la civilisation européenne et de notre pays.
3. Rassembler ceux qui considèrent que le passé de notre pays est porteur de leçons valables pour le présent et l'avenir.

Votre adhésion à VALEURS D'HISTOIRE vous donne droit :

- ☐ A une invitation à toutes les manifestations de notre association et des associations alliées.
- ☐ A recevoir le bulletin de l'association 2 fois par an (hiver et été).
- ☐ A la gratuité pour les manifestations exclusivement organisées par l'association.

-----à découper-----

FORMULAIRE : ABONNEMENT, ADHESION, PARTICIPATION

(A expédier à l'adresse ci-dessus ou à remettre à un autre responsable de l'association)

Nom et Prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-Mail :@.....

- Les chèques sont à libeller à l'ordre de : VALEURS D'HISTOIRE

I) ABONNEMENT SIMPLE

- ☐ Je choisis un **abonnement simple par correspondance** au bulletin *Janus* au prix de **6 Euros** (4 numéros par an)
- ☐ Je choisis un **abonnement gratuit par internet** au bulletin *Janus* (**adresse courriel ci-dessus**)

II) ADHESION ET ABONNEMENT

Je choisis de participer à L'ASSOCIATION « VALEURS D'HISTOIRE » sous les formes suivantes (cocher les cercles correspondants à vos choix) :

- ☐ Je deviens **adhérent**. Je verse 10 € (ou plus de 10 € si je veux devenir «donateur ») à l'ordre de VALEURS D'HISTOIRE (je recevrai *Janus* automatiquement)
- ☐ **Je participe** en apportant mes compétences et mon expérience au service de nos actions (assistance informatique, publications historiques, conférencier, contacts divers, expériences dans l'organisation d'événements, etc...). Merci de préciser de quelle manière (au dos de ce bulletin) :

Date :

Signature :

Françoise CHARRE

LA DRÔME SOUS LA REVOLUTION



5 euros

Edité par l'association Valeurs d'Histoire

